



Vous envisagez de louer l'espace d'exposition du Rectangle ?

Les particuliers, associations ou entreprises qui souhaitent louer cet espace doivent prendre contact avec le Pôle Culture de la Ville de Saint-Cloud afin de présenter leur projet.
En accord avec le Pôle Culture et la responsable du Carré et selon l'agenda, une période d'exposition pourra être proposée.

Dès lors, une demande officielle écrite devra être adressée à Monsieur le Maire précisant vos noms, adresse, date de réservation et détaillant brièvement l'événement, accompagnée d'un justificatif de domicile pour les particuliers clodoaldiens, d'un extrait du Kbis (immatriculation au registre du commerce et des sociétés) pour les entreprises, des statuts et un récépissé de déclaration de l'association en préfecture pour les associations.

Après accord du service, une convention sera rédigée.

Pour entériner votre réservation, le loueur devra fournir :

- un exemplaire de la convention signé,
- une attestation d'assurance civile locative,
- un chèque d'acompte d'une valeur de 50% de la location (le solde devra être réglé une semaine avant le début de la manifestation).

La location ne sera définitivement enregistrée qu'une fois le dossier complet.

